

REGLEMENT DU CONCOURS – LE GRAND SAUT

Article 1 : Organisation

La SAS DEVRED au capital de 8.177.200 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 4 RUE ROUGEMONT 75009 PARIS, immatriculée sous le numéro RCS PARIS B 342 948 965 342 948 965, organise un concours gratuit du 18/06/2018 au 18/07/2018 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce concours gratuit est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du concours, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

<https://legrandsautdevred.fr>

Les participants devront remplir un formulaire indiquant leur nom, prénom, adresse e-mail.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gains

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement au(x) Participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 séjour, parmi 5 destinations au choix (Madère, Chypre, Malte, Sardaigne ou au Gran Canaria), pour 2 personnes d'une valeur commerciale unitaire maximale de 825 euros HT par personne. Réservation 4 mois avant la date choisie, hors bagages en soute, hors période de fin d'année et hors période de juillet-août pour l'option Madère.

Détails :

Les séjours comprennent les activités détaillées ci-dessous :

- Madère : 1 activité canyoning incluant un guide professionnel
- Chypre : 1 aventure d'une journée en jeep à la découverte des plus beaux sites de l'île et de la population locale incluant un guide local et les transferts aller / retour depuis l'hôtel
- Malte : 1 activité snorkeling incluant un guide professionnel et le matériel
- Sardaigne : 1 excursion aventure en 4x4 dans les montagnes de Sardaigne et dans ses criques incluant le guide local et les transferts aller / retour depuis l'hôtel
- Gran Canaria : 1 activité saut à l'élastique au dessus de la mer incluant le guide professionnel et le matériel

Les séjours ne comprennent pas les repas et boissons hors forfait, les dépenses personnelles, les transferts, l'assurance annulation et en règle générale tout ce qui n'est pas inclus dans la dotation.

Le lot « séjour » visé ci-dessus est accessible avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Le lot ne peut donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

- 20 cartes cadeaux d'une valeur de 50€ et valable pendant 6 mois dans nos boutiques et sur notre site Internet.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort national parmi l'ensemble des participants sera effectué au plus tard 30 jours après la clôture du jeu.

Le tirage au sort sera effectué par le service Marketing en accord avec la [loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014](#), modifiant [l'article L. 121-36](#) du code de la consommation.

Seront alors désignés les gagnants du séjour et des 20 cartes cadeaux.

Article 6 : Annonce des gagnants

- Les 21 gagnants seront informés par email au plus tard 30 jours après le tirage au sort. Les noms des gagnants pourront être communiqués sur demande en écrivant à SAS DEVRED – Service Marketing - 4 RUE ROUGEMONT 75009 PARIS

Article 7 : Remise des lots

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants devront confirmer sous 1 mois leurs coordonnées postales par retour de mail.

Les gagnants s'engage à accepter son lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

DEVRED SAS s'engage à ce que la collecte et le traitement des données, effectués à partir du site <https://legrandsautdevred.fr/>, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Chaque formulaire ou téléservice limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire (minimisation des données) et indique notamment :

- quels sont les objectifs du recueil de ces données (finalités)
- si ces données sont obligatoires ou facultatives pour la gestion de votre demande
- qui pourra en prendre connaissance
- [vos droits Informatique et Libertés](#) et la façon de les exercer auprès de la CNIL.

Les données personnelles recueillies dans le cadre des services proposés sur <https://legrandsautdevred.fr/> sont traitées selon des protocoles sécurisés et permettent à DEVRED SAS de gérer les demandes reçues dans ses applications informatiques.

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par DEVRED SAS, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données (DPO) par email à l'adresse dpo.devred@devred.fr

Article 9 : Règlement du concours

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :
<https://legrandsautdevred.fr/reglement.pdf>

Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande.